

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 14 MAI 2013**

*Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.*

Secrétaire de Séance : Louis Escoffier

**Présents** : MM. Aymont, Fol, Escoffier Adjoints ; Mmes J. Favre, M. Morel, S. Martinek, N. Deville; MM. Ponard, Emery, Perréal, Vesin, Merme, Debouche, Carlod, E. Deville.

**Excusée** : Mme S. Schröder (pouvoir M. Fol)

**Absente** : Mme A. Debladis.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation des comptes rendus des séances des Conseils Municipaux du 02 et du 09 avril 2013
- 3- Déclarations d'intention d'aliéner
- 4- Plan local d'urbanisme
- 5- Rapport des commissions
- 6- Courriers-Divers

-----

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Louis Escoffier est désigné secrétaire de séance.

### **2. Approbation des comptes-rendus de la séance des Conseils Municipaux du 02 et du 09 avril 2013**

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

### **3. Demande de subvention aménagement d'espaces publics**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit ajouté à l'ordre du jour un point concernant une demande de subvention. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention avait été faite auprès de la DTER et qu'elle avait été refusée par le Sous-Préfet car elle ne correspondait pas aux critères exigés. Une nouvelle demande pourrait être faite auprès du Conseil Général au titre de la répartition des amendes de polices, à hauteur de 15% des travaux. De plus, une demande pourrait être réalisée auprès de Monsieur le Député dans le cadre de la Réserve Parlementaire, avec un plafond de 5000€.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit prendre une délibération en faveur de ces deux demandes de subvention, à hauteur de 5000€ dans le cadre de la Réserve Parlementaire et de 99632€ auprès du Conseil Général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ces deux demandes.

### **4. Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, rue Pré Bachat, F1459 et F 1461

Acquéreurs : M. et Mme FINAUD Philippe, 55 rue du Maroni 01550 FARGES

- la propriété de M. CARRION, 107 rue Pré Bachat, F1459 et F1461  
Acquéreurs : M.MATTHEWS Olivier, 52 rue Montbrillant 1202 GENEVE (Suisse).
- la propriété de M. et Mme POWLES-BROWN, 52 allée de la Fontaine, B 219, 222 et 223  
Acquéreurs : M. et Mme SOLCHAGA Juan, 110 rue des Eaux Vives 1207 GENEVE (Suisse).

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces trois déclarations d'intention d'aliéner.

Monsieur le Maire donne un point d'information concernant la proposition de vente des parties communes du lotissement de Vert Prés à la commune de Collonges pour l'euro symbolique. Monsieur le Maire précise que la mairie a reçu la proposition de l'acte notarié du notaire signée des 65 propriétaires. Il précise à nouveau qu'auparavant, un syndic avait été formé par les propriétaires. Mais ce syndic a rapidement cessé d'exister, ce qui a provoqué un manque de suivi de l'entretien des parties communes de ce lotissement. A la remarque de certains élus sur le fait que cela créera des espaces en plus à entretenir. Monsieur le Maire précise donc que dans l'avenir, l'embauche de personnel, les heures supplémentaires ou l'appel à des entreprises extérieures pourraient être nécessaires.

Il note également qu'à long terme, si l'entrée de la commune se faisait par le secteur de l'Alouette, la commune pourrait avoir besoin de ces terrains afin d'y implanter, par exemple, des voies piétonnes.

Concernant l'état des lieux de cette voirie, Monsieur le Maire précise qu'il a été fait il y a trois ans et que la signature a nécessité beaucoup de temps car les propriétaires sont nombreux et changent souvent. Entre temps, certains endroits se sont délabrés, n'ayant pas été entretenus. Monsieur le Maire stipule qu'il serait difficile de demander un nouvel état des lieux et que cela repousserait encore le délai d'achat de cette voirie. De plus, cela engendrerait des frais supplémentaires ainsi que la possibilité d'exigences en sus.

## **5. Plan Local d'Urbanisme**

Dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit adopter une délibération propre à l'approbation de l'élaboration du PLU.

Pour ce faire, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes remarques apportées par les personnes associées et consultées. Ainsi sont présentées les réflexions de la Préfecture, de la Chambre d'agriculture, du Scot (schéma de cohérence territoriale), du Conseil Général de l'Ain, ainsi que des différentes requêtes exprimées par les particuliers lors de l'enquête publique.

La majorité des remarques ont été prises en compte dans l'élaboration du PLU. Monsieur le Maire explique que le futur PLU respecte bien le Scot du Pays de Gex, que des éléments, comme la préservation d'espaces pour l'agriculture, ont été bien pris en compte. De plus, Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est préférable de suivre les recommandations du commissaire enquêteur afin d'éviter que le PLU soit « casser » par d'éventuels recours - comme dans certaines communes voisines, ce qui obligerait à recommencer et à financer la globalité de la procédure de révision du PLU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur du projet de délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

## **6. Rapport des commissions**

Commission voirie : Monsieur Fol informe le Conseil Municipal que Monsieur Turet a repris le travail à temps complet. Monsieur Queffurest, qui avait été embauché pour le remplacement momentané de Monsieur Turet pendant son congé maladie a terminé ce remplacement le 25 avril 2013 car Monsieur Turet a repris le travail le 15 avril 2013.

Monsieur Fol précise que les réfections de chaussées budgétées lors de l'élaboration du budget sont réalisées.

## **7. Courriers - divers**

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils seraient d'avis de relancer le forum des associations, qui n'avait pas eu lieu en 2012 faute de participants. Monsieur le Maire souhaite ainsi faire connaître aux habitants l'ensemble de la vie associative de la commune. Un courrier sera envoyé aux associations pour leur proposer de participer au forum le samedi 21 septembre 2013.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier concernant la remise des médailles d'honneur. Ces médailles concernent les années de travail, peuvent être remises à des sapeurs-pompiers ou à toute personne pouvant être estimée méritante. Monsieur le Maire invite chaque conseiller à lui faire part de nom, dans le cas où ils souhaiteraient proposer des personnes. A ce sujet, l'ensemble des élus se prononce à l'unanimité pour faire une demande en faveur de M. Cler, employé communal. Un courriel sera envoyé à la Sous-Préfecture dans ce sens.

Monsieur le Maire aborde le sujet de la vente des appartements au Centre Communal multi activités. Le bouche à oreille et la simple parution dans le bulletin communal n'ont pas suffi à faire valoir la vente. Cinq demandes sont parvenues en mairie, et seule une personne est encore intéressée. L'architecte devrait rapidement proposer un document commercial afin de promouvoir cette vente. Le Conseil Municipal envisage également de faire paraître une annonce dans la presse et de contacter éventuellement une agence immobilière.

Monsieur Emery informe les élus qu'il assistera à une réunion organisée par l'Office National des Forêts concernant les coupes affouagères.

La séance est levée à 22h00.